

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 septembre 2018

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine (Pouvoir de MOINARD David), PEPIN Christelle, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre (absent en début de séance), MESSÉ Alain, THEBAULT André, VALADE David (Pouvoir de RAVARD Alexandra) et Christian HENRIET, Maire.

Etaient excusés : Mme RAVARD Alexandra (Pouvoir à Mr VALADE David), MM MOINARD David (Pouvoir à Mme METEAU Delphine) PAIRAUD Guillaume

Etait absent : Mr LELAURE Nicolas

Secrétaire : Mme ROLLAND Christiane

Votants : 13 dont 2 pouvoirs

Lecture et approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.

Mur de soutènement « Les Bas de St Pierre »

(Mr AUDOUIT Claude ne participe pas au débat et quitte la salle)

Mr le Maire informe que la commission d'ouverture des plis a déclaré l'appel d'offres infructueux.

Deux devis supplémentaires ont été établis. La commission propose de retenir l'offre de l'entreprise AUDOUIT Claude pour un montant de 15 391 € 93 HT soit 18 470 € 32. (Vote : 10 voix pour 2 abstentions)

Tarifs salle des fêtes : Révision suite aux travaux

Suite aux travaux de la salle des fêtes, le conseil décide de maintenir les tarifs de locations de la salle des fêtes pour les administrés de la commune (Vote : 8 voix pour 1 abstention et 3 voix contre) et augmente de 10% les tarifs pour les particuliers hors commune. (Vote : 11 voix pour 1 abstention).

Arrivée de Mr Pierre HENRIET

Sydev : proposition financière – Travaux neufs d'éclairage « Route des bas Marais - Le Peux »

Mr THEBAULT André présente la proposition technique et financière concernant les travaux neufs d'éclairage « Route des Bas Marais – Le Peux ». Le conseil accepte la proposition pour un montant total de 2 415 € 00 HT soit 2 898 € 00 TTC. (Vote : 9 voix pour 2 abstentions 2 voix contre).

Dangerosité du Carrefour du Peux

Mr le Maire fait le point sur l'enquête qui a été faite auprès des riverains des bas de St Pierre concernés par la sortie au carrefour du Peux. Il propose de faire une demande auprès du Département pour classer « le Peux » en agglomération afin de limiter la vitesse à 50 km/heure. (Vote : à l'unanimité)

Point sur l'aménagement du Port de La Porte de l'Ile

Mr Le Maire informe que les travaux vont débuter très prochainement et que l'inauguration pourrait avoir lieu en fin d'année.

Projet d'aménagement du Grand Port de Souil

Mr Le Maire informe qu'une première réunion a eu lieu le 12 septembre dernier et qu'une étude est en cours de réalisation. Le Département prend d'ores et déjà à sa charge exclusive la restauration du pont.

Devis entretien climatisation salle des fêtes : choix du prestataire

Mr Le Maire présente les différents devis reçus concernant l'entretien de la climatisation de la Salle des Fêtes. Le Conseil retient l'offre de l'entreprise GM MARTINEAU SARL pour un montant de 64 € 50 HT soit 77 € 40 TTC. (Vote : à l'unanimité)

Devis changement barillets salle des fêtes

Mr Le Maire présente le seul devis reçu pour le changement des barillets de la salle des fêtes.

La deuxième entreprise sollicitée n'a pas souhaité donner suite.

Le Conseil souhaite qu'un devis supplémentaire soit demandé.

SAUR : Actualisation des tarifs de la redevance assainissement

M. le Maire propose une reconduction des tarifs pour 2019.

Le conseil accepte de ne pas augmenter les tarifs pour 2019. (Vote : 12 voix pour 1 voix contre).

Mr le Maire informe que conformément aux préconisations de la Préfecture, il conviendrait de voter une subvention tous les ans, du budget communal vers le budget assainissement, qui est chroniquement déficitaire. Mr MESSÉ Alain demande à noter dans le compte rendu que cette subvention sera portée dans le budget générale et donc, que les administrés non assujettis à la redevance assainissement collectif participeront à cette actualisation.

Admission créances éteintes

Mr le Maire informe que Mr Le Receveur Municipal a communiqué un paiement cantine-garderie impayé à ce jour et s'élevant à 896 € 17 en créance éteinte.

Le Conseil Municipal accepte d'établir le mandat pour les admissions en créances éteintes d'un montant de 896 € 17. (Vote : 5 voix pour 5 abstentions 3 voix contre).

Prestation pour la mise en conformité du RGPD : Protection des données

Mr Le Maire présente l'offre de la Maison des Communes de la Vendée concernant la mise en conformité du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données). Le Conseil accepte la proposition de la Maison des Communes de la Vendée pour un montant de 900 € 00 HT soit 1 080 € 00 TTC. (Vote : 12 voix pour 1 abstention).

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe

- qu'il est nécessaire de modifier le règlement de l'utilisation du préau de l'Aire de Loisirs « Yvon THIBAUDEAU » suite à une fréquentation en constante augmentation. Le Conseil décide de privatiser le préau lorsqu'une convention a été établie pour le prêt des adaptateurs.
- qu'il faut prévoir le remplacement d'un agent technique à l'école, pour congé maternité, du 4 décembre 2018 au 3 juin 2019. La commission personnel se réunira le 9 octobre 2018 à 19h en mairie à ce sujet.
- que suite au courrier envoyé aux communes de Bouillé-Courdault, Liez, Maillé et Maillezais concernant le projet de communes nouvelles, la commune de Maillé a émis un avis favorable à ce projet mais les communes de Maillezais, Liez et Bouillé-Courdault n'ayant pas répondu aux sollicitations de St Pierre, le projet reste en suspens.
- qu'une conférence aura lieu le mardi 25 septembre 2018 à 20 h 30 à la salle des fêtes de St Pierre animée par le Dr JUCHEREAU sur le thème du sommeil de l'enfant.
- qu'il a donné son accord à l'école intercommunale de musique pour organiser un stage de 2 jours à l'école du Marais Mouillé à Souil pendant les vacances de Toussaint.
- que le livret « St Pierre vu du Ciel » est en cours de finalisation et sera distribué aux administrés avant la fin de l'année.
- qu'il faut prévoir une commission bâtiments suite au rapport de la Socotec concernant les travaux de la salle des fêtes.
- que des devis concernant la réalisation d'une plateforme à l'atelier communal ont été demandés.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 21 septembre 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 20 septembre 2018

Le Maire,
Christian HENRIET

